N° 4. SAMEDI. 13 JANVIER 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

# JOURNAL
## DE LA VILLE
# ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 5 *janvier*.

— On écrit de Constantinople, 12 décembre :

« Il y a eu, ces jours derniers de nouvelles négociations relativement à Alger. La Porte n'abandonne pas ses droits sur cette province, et a pris de nouveau son recours vers l'Angleterre et l'on dit même vers la Prusse afin d'inviter enfin la France à écouter ses réclamations. Jusqu'ici la France s'était constamment refusée à faire droit sur quelque point que ce fût aux prétentions de cette puissance, elle avait même invoqué son droit de conquête. Mais aujourd'hui, la Porte prend la chose plus à cœur. Le gouvernement français actuel part du principe qu'il n'est pas responsable des négociations des gouvernemens précédens ; que la conquête d'Alger a eu lieu avant la révolution de juillet, et que la nouvelle dynastie n'a pu empêcher qu'elle ne fût un fait accompli surtout puisque les intérêts de la nation en exigent la conservation. Ce sont là de mauvais motifs pour méconnaître les droits de la Porte, surtout quand on les rapproche des expéditions qui ont eu lieu plus tard en Afrique, lesquelles ont été ordonnées par le gouvernement actuel. On eut mieux fait de satisfaire la Porte au moyen d'une indemnité, alors on ne se serait pas trouvé en contact avec l'Angleterre, qui voit cette conquête d'un œil d'envie. »

(*Gazette d'Augsbourg.*)

*Du* 6. — On écrit de Berlin à la *Gazette Universelle d'Augsbourg*, en date du 31 décembre :

« Jusqu'à présent l'allocution du pape n'a été publiée ni par les journaux de la capitale, ni par ceux des provinces, mais on dit qu'il en circule parmi les habitans catholiques diverses traductions manuscrites, avec des altérations et même des ajoutes. Ces documens ainsi répandus avec des formes mystérieuses sont plus de mal que si on les publiaient officiellement.

» Un ouvrage étendu du secrétaire intime de légation M. de Bunsen, sur les affaires de Cologne, qui n'a jusqu'à présent circulé qu'en copies lithographiées parmi les hauts fonctionnaires, ne tardera pas à recevoir par l'impression une plus grande publicité.

» Les membres de la députation de la noblesse rhénane sont déjà partis ; ceux de la Westphalie sont toujours ici, mais ne tarderont probablement pas à les suivre, parce qu'ils commencent à voir que leur séjour dans la capitale ne conduit à aucun résultat.

» Notre envoyé en Belgique, le comte de Galen, est de retour au sein de sa famille, à Munster.

— On écrit de Naples, le 23 décembre 1837 :

« Les frégates royales *Partenope* et *Urania* vont et viennent continuellement de Naples à Palerme ; mais le gouvernement ne laisse rien transpirer de ce qui se passe en Sicile. Cependant, d'après les bruits qui courent ici, la fermentation des esprits continuerait dans l'île et menacerait même de devenir plus grave, à cause des mesures prises par le gouvernemeut relativement à l'administration de la Sicile.

» La cour de Naples paraît vouloir pousser son œuvre à bout ; car elle a résolu de profiter de l'état de terreur où se trouvent en ce moment ces populations, que le choléra et les persécutions politiques ont pour ainsi dire décimées, pour mettre à exécution les lois sur les tabacs, le sel, le timbre et la conscription, dont les Siciliens avaient toujours été exemptés. On sait que toutes les fois que l'on a voulu leur imposer ces lois de très-vifs manifestations de mécontentement ont eu lieu ; et cette fois encore, malgré toutes les mesures prises à cet égard, on est dans la crainte que les mêmes manifestations aient lieu, toutes les classes de la population étant indignées contre le gouvernement. »

*Du* 7. — On écrit des frontières d'Italie, le 26 décembre :

« On sait ici que l'ambassadeur prussien, M. de Bunsen, est arrivé il y a quelques jours ; qu'immédiatement après il a eu une conférence avec le cardinal secrétaire d'état, et qu'il s'est attaché à justifier la mesure ordonnée par le gouvernement prussien contre l'archevêque de Cologne. Mais il n'aurait pas, dit-on, réussi jusqu'à présent à être écouté ; on craint même beaucoup qu'il n'y parvienne pas du tout, attendu que la cour de Rome est profondément affligée, et se trouve blessée par la conduite tenue envers l'archevêque. Selon toutes les apparences cette affaire pourrait encore avoir des conséquences fort fâcheuses. »

(*Gazette d'Augsbourg.*)

ANGLETERRE. — *Londres*, 5 *janvier*.

Une grande anxiété commence à prévaloir au sujet du commerce de bois de construction par suite de la révolte qui a éclaté dans le Bas-Canada. Les négocians qui ont engagé des capitaux considérables dans ce commerce, désirent ardemment que la tranquillité soit bientôt rétablie et que les opérations puissent recommencer régulièrement au printems prochain. On pense généralement dans la cité que la situation du Canada mérite l'attention du parlement et que des mesures de précaution devraient être adoptées immédiatement après les vacances, pour assurer l'approvisionnement ordinaire en bois.

On espère que le parlement adoptera un bill pour diminuer temporairement les droits dont sont grevés les bois de Prusse et ceux des états de la mer Baltique, afin que les navires, ordinairement employés au commerce du Canada, puissent trouver des cargaisons dans ces états, et que les prix ne s'élèvent pas à un taux exagéré. Si la guerre civile se prolongeait au Canada pendant l'hiver, le prix du bois hausserait indubitablement dans les ports du Nord ; et si les droits n'étaient diminués, la plus grande stagnation frapperait l'industrie des propriétaires de navires et des constructions, ainsi que des ouvriers qui sont en rapport avec eux. (*Morning-Chronicle.*)

*Du* 7. — Les dernières nouvelles, arrivées à Londres du Canada, présentent ce pays comme étant toujours dans le même état ; l'insurrection s'étend, la répression a peu de succès.

— La *Gazette de Malte* raconte que le 6 septembre dernier, pendant une tempête assez violente, une société d'officiers du bateau à vapeur anglais, l'*Hermès*, sont montés sur la colonne de Pompée, près d'Alexandrie, qu'ils ont arboré au sommet le pavillon anglais et y ont bu à la santé de la reine d'Angleterre en déchargeant leurs armes à feu. L'échelle de cordes, au moyen de laquelle ces casses-cous ont gravi jusqu'au faîte de cette colonne n'a pu être attachée qu'après des peines infinies. Ils ont employé à cet effet un cerf-volant en papier d'une grandeur extraordinaire, et par son secours ils sont parvenus à jeter en travers du sommet de la colonne une forte ficelle à laquelle on attacha ensuite l'échelle à cordes qui fut ensuite tirée jusqu'en haut et assujettie du côté opposé. Arrivée au sommet de la colonne, la société, composée de dix personnes, fut obligée de s'asseoir aussitôt, car la tempête ébranlait la colonne à tel point que le vin versé dans un verre à boire et placé sur le chapiteau s'en échappait.

FRANCE. — *Paris*, 7 *janvier*.

Aujourd'hui le palais du Louvre consacré tout entier à des Musées nouveaux a été ouvert et livré à l'admiration publique. Ce palais commencé par François I^er^ et continué par Henri II, qu'habita, qu'embellit Henri IV, que Louis XIV décora d'une admirable colonnade, et que continuèrent Napoléon et Charles X, réunit, sous le roi Louis-Philippe, dans une seule enceinte, au même étage, on pourrait presque dire sous la même clef, tous les chefs-d'œuvre que l'antiquité, que la renaissance ont légués à la France, et tout ce qu'elle possède en ce genre de richesses étrangères ou nationales.

*Du* 8. — La composition du projet d'adresse fait depuis avant-hier le sujet de toutes les conversations. Les hommes de finances surtout ont été étonnés que la commission ait inséré le mot de conversion dans le projet. Car ils espéraient que le roi n'en ayant pas parlé, l'adresse se tiendrait dans la même réserve. On commençait déjà à regarder l'adoption prochaine de cette mesure comme un fait certain, et l'on disait que le ministère n'était parvenu à obtenir des partisans parmi les membres du centre gauche, qu'en leur promettant de céder sur ce point au vœu du pays. M. d'Argout lui-même qui naguère encore se prononçait contre la

mesure, disait ces jours-ci dans un cercle de financiers, que c'était « un violent émétique qu'il faudrait bon gré malgré administrer à la France. »

On dit aussi que la maison Rothschild veut la conversion, et l'on sait que l'opinion du riche capitaliste a un grand poids auprès de tous les gouvernemens. Il a fait vendre depuis un mois à la bourse des parties considérables de rentes 5 p. °/₀ soit pour son compte soit pour celui de Metternich et de ses autres commettans. Cependant la volonté de M. Rothschild ne serait pas de beaucoup de poids si la majorité de la chambre n'était pas favorable à la mesure. Mais depuis quelques jours les réunions de députés sont nombreuses, partout cette question spéciale est agitée et les projets de conversion trouvent des partisans sur tous les bancs de la chambre. (*Correspondance.*)

— On lit dans le *Journal des Débats :*

« Les événemens du Canada menacent d'embarras et de périls l'Angleterre. Dans l'intérêt de notre propre force, nous souhaitons donc que notre alliée sache sortir au plus vite de cette situation. Aussi ce serait pour nous un vif regret que l'emportement des passions fît oublier les leçons de l'expérience.

» Il y a une ressemblance frappante entre les troubles du Canada et les commencemens de la guerre d'Amérique. Mêmes plaintes également repoussées, même lutte législative avant le recours aux armes, même précipitation de la part des agens de la métropole pour la lancer dans les dangers, et ensuite mêmes bravades, même dédain pour un ennemi qu'il est injuste et imprudent de mépriser.

» Plus de 900,000 Canadiens, divers d'origine, mais rapprochés par un même sentiment, sont répandus sur un pays presqu'aussi grand que le double de la France; pays fertile, mais âpre et impraticable pendant un hiver de six mois, pays couvert de bois, coupé de montagnes et de cours d'eau, tout disposé pour une guerre d'escarmouches et de surprises.

» La population canadienne, renommée en Amérique pour sa bravoure et son caractère aventureux, n'a jamais cessé d'avoir une sorte d'organisation militaire. La partie française, toujours traitée avec défiance et dédain, nourrit une haine profonde contre le joug qu'elle subit. La partie anglo-américaine, amenée par l'émigration, est composée de citoyens des Etats-Unis, au cœur républicain, d'Irlandais ulcérés par de vieux ressentimens, de montagnards écossais domptés depuis un demi-siècle à peine; tous peu amis de la domination anglaise. Tous aujourd'hui, quelle que soit leur patrie première, sont Canadiens avant tout. Ils ont les mêmes intérêts, ils se plaignent des mêmes injures. Trop probablement ils feront donc cause commune; et déjà, parmi les chefs des premiers mouvemens, on a pu remarquer presqu'autant de noms anglais que de noms d'origine française : symptôme dont on ne peut nier ni le sens ni la portée.

» Les périls ne sont pas là seulement. Les autres possessions anglaises auxquelles s'adosse le Canada, ont été peuplées des mêmes élémens. Les farouches habitans de la Nouvelle-Ecosse sont des sujets d'un dévouement assez douteux, et on sait par de récentes preuves quel fond il faut faire sur ceux de Terre-Neuve.

» Toutes ces populations, mécontentes d'abus pareils contre lesquels elles reclament aussi, seront par leurs vœux du parti des Canadiens. Et s'il est vrai que leur position maritime doit les empêcher de prendre part au mouvement, la surveillance nécessaire, dont il faudra les entourer, divisera néanmoins les forces et l'attention de l'Angleterre, ce qui sera une véritable diversion tout au profit de l'insurrection du Canada.

» On peut enfin prévoir pour les Canadiens, si la lutte se prolonge, un appui plus solide que chacun a déjà deviné, le concours des Etats-Unis. »

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

D'après le *Phare de Bayonne*, le mouvement d'une division du corps expéditionnaire vers les Incartaciones paraitrait n'avoir eu d'autre but que d'explorer le pays et de tromper les généraux de la reine sur la véritable destination de l'expédition. Don Basilio Garcia a accompagné le corps de Mérino jusqu'à la vallée de Mena, il est revenu le surlendemain à Amurrio et est reparti à la tête de sa division dans une autre direction, après avoir eu une entrevue avec le roi.

Une lettre de la frontière ajoute que les divisions navarraises, pour faire une seconde diversion, doivent attaquer les christinos dans les vallées limitrophes de l'Aragon.

— Nous avons déjà parlé de la revue passée par don Carlos, le 19 décembre. Voici comment le *Boletin de Navarra* en rend compte :

« Ce matin, à onze heures, le roi N. S., général en chef de l'armée a daigné passer en revue les bataillons castillans, aragonais et valenciens.

» L'armée s'était formée en bataille sur la route royale d'Amurrio à Bilbao, ayant en tête le bataillon du roi à un quart d'heure de distance de la première ville, puis venaient les bataillons de la reine, du prince et de la princesse, le 5e de Castille, l'artillerie, les guides de Burgos, le 6e de Castille, les volontaires de Ségovie, le 5e d'Aragon, le 8e de Castille et le 1er de Valence.

» Sa majesté, précédée de quatre sapeurs, était accompagnée de l'infant don Sébastien avec les officiers de service, des ministres, du chef d'état-major général, et de plusieurs généraux suivis d'une escorte de gardes-du-corps.

» L'affluence était considérable et brillante. S. M. a bien voulu témoigner sa satisfaction de l'état où se trouvent ces diverses troupes qui ont fait leurs preuves de courage dans mille rencontres et surtout dans la dernière expédition.

» On a admiré leur belle tenue, leur instruction, le brillant de leurs uniformes et surtout leur enthousiasme pour la cause et pour la personne sacrée le leur auguste général qui s'est manifesté au défilé par de joyeuses acclamations.

» Le roi et la patrie peuvent se promettre de nouveaux jours de gloire. Ce spectacle, animé par les sons d'une musique harmonieuse et par des salves d'artillerie qui annonçaient la présence de S. M., laissera dans tous les cœurs un souvenir précieux. »

— On lit ce qui suit dans une correspondance particulière de Madrid :

« Le gouvernement espagnol s'est décidé à demander la réorganisation de la légion britannique : il a déjà donné, dit-on, à cet égard, toutes les instructions nécessaires; mais on ne sait pas encore si le gouvernement anglais autorisera la formation de la nouvelle légion sur les mêmes bases que celles de l'ancienne; on prétend, au contraire, que le cabinet de Saint-James se bornera a accorder la création d'un corps auxiliaire. (*Messager.*)

### PAYS-BAS. — *Gand, 9 janvier.*

Le *Constitutionnel* vient d'applaudir de toute la force de ses grosses mains à une résolution non moins catholique qu'héroïque que viennent de prendre une foule de jeunes filles de Cologne. Ces demoiselles, (probablement sous la direction d'un respectable ecclésiastique) ont jeté les bases d'une société dans laquelle chaque aimable récipiendaire jure, sur la pudeur, de se dérober à toute recherche en mariage, toutes les fois que le poursuivant se trouvera luthérien. L'hérétique eut-il vingt ans, des cheveux blonds, des yeux bleus, vingt-cinq mille ducats de rente, ne sera pas admis aux voluptés *du mariage mixte*. Il toucherait du piano comme Beethoven, il écrirait comme Schiller, il serait épris comme Werther, l'anathême conjugal n'en peserait pas moins sur lui. Les jolies Allemandes font du mariage une affaire de cathéchisme. Le malin confesseur qui leur a soufflé, à son profit, cette résolution célibataire, prouve du reste qu'il y a aussi des *Kerckhove* sur les bords du Rhin.

Que de jolies Allemandes veulent savoir si leur amant croit à la présence réelle, avant de laisser battre leur petit cœur, cela se conçoit; mais que le *Constitutionnel*, en exaltant outre mesure cette coalition de grisettes, en déclarant sainte et mille fois sainte leur horreur *des mariages mixtes*, insulte avec une pareille audace à la reine des Belges, cette vierge de Paris, qu'un mariage mixte n'a pas effrayé, c'est ce qui nous surprend et nous scandalise. Le *Constitutionnel* ne peut ignorer que la fille de Louis-Philippe, moins dédaigneuse, (moins pieuse suivant son langage) que les bachelettes de Cologne, n'a pas rougi de cumuler sur sa tête deux bénédictions nuptiales, qu'elle a passé par l'église et par la chapelle, par le mandataire du pape et le délégué de Luther; or, exalter outre mesure une répugnance que la fille de Louis-Philippe n'a pas éprouvée n'est-ce pas adresser à cette princesse un reproche incisif, quoique indirect ?

Les mariages mixtes, dans un pays où un roi protestant occupe le trône à côté d'une reine catholique, ne doivent jamais être condamnés que par des gens absolument étrangers à la liste civile et au ministère des finances. (*Messager.*)

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 13 *janvier.*

On nous communique l'extrait suivant d'une lettre d'Aix-la-Chapelle, en date du 4 janvier :

« Nous avons lu ici avec bien de la surprise la soi disant « instruction de la police royale d'Aix-la-Chapelle, à tous les bourgmestres de l'arrondissement » que plusieurs journaux belges ont publiée. Quoique cette pièce porte en elle-même la meilleure preuve contre son authenticité, et quoique vous sachiez avec moi que, d'après les réglemens existans, la police d'Aix-la-Chapelle ne peut donner aucune instruction à aucun bourgmestre, je ne crois pourtant point superflu de vous prévenir que la publication susmentionnée est *entièrement fausse.*

— Le prince Maximilien de Saxe, frère du roi, est mort le 3 janvier, par suite d'une paralysie des poumons.

— La *Gazette de Cologne* contient une invitation adressée par plusieurs citoyens notables de cette ville aux habitans des provinces rhénanes, pour célébrer cette année l'anniversaire du jour où le roi de Prusse en 1813 appela son peuple aux armes, pour s'affranchir de la domination française.

— On mande du Bas-Rhin prussien, le 30 décembre :

« On parle ici, depuis quelques jours, de dislocations qui vont avoir lieu dans l'armée prussienne, par suite desquelles des régimens des provinces saxonnes, dit-on, seront placés dans la nôtre, et des régimens du 8e et du 7e corps d'armée partiraient pour ces provinces. Les motifs que l'on en donne sont si variés et si contradictoires que l'on ne peut les mentionner faute de garantie. »

— Le *phormium tenax*, ou lin de la Nouvelle-Zélande, déjà cultivé avec quelque succès, quoiqu'en petite quantité, à Toulon et dans quelques autres localités, pourra, d'ici à quelque tems, entrer en concurrence avec le chanvre indigène, surtout pour la confection des cordages et des toiles fortes. Sa force est à celle du chanvre comme 23 est à 16. Une fabrique de toile, établie dans le département de la Somme, emploie déjà par jour 1,000 à 1,200 livres de feuilles de cette plante qu'elle tire directement de la Nouvelle-Zélande. Cette nouvelle branche d'industrie est d'autant plus précieuse, que si elle prend l'accroissement qu'on peut lui prédire, la culture du *phormium tenax* permettra d'utiliser dans le midi de la France des terrains sableux dont jusqu'ici on n'avait pu tirer aucun parti.

— On écrit de Francfort : Nonobstant le congé de la Diète, les membres présents en cette ville ont de fréquentes séances depuis quelques jours. On remarque aussi qu'il arrive à tout instant des courriers porteurs de dépêches pour la Diète. On parle du retour prochain en cette ville du président, M. de Munch-Bellinghausen.
(*Gazette d'Augsbourg.*)

— Le *Journal des Flandres* publie la circulaire (1) suivante, que l'épiscopat belge vient de lancer contre la franc-maçonnerie :

LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE LA BELGIQUE,
*à messieurs les Curés de leurs diocèses*,

« Messieurs,

» Nous avons appris avec peine que parmi les fidèles confiés à notre sollicitude pastorale, il y en a qui croient qu'ils peuvent sans blesser leur conscience, se faire recevoir dans les associations des francs-maçons, et en fréquenter les réunions.

» Comme il est de notre devoir d'empêcher qu'une erreur aussi nuisible au salut des âmes ne se propage, nous venons vous prier, messieurs, de porter à la connaissance de vos paroissiens, en publiant notre présente circulaire au prône, que les associations de francs-maçons qui existent dans vos diocèses, sous quelque dénomination que ce soit, tombent sous les défenses expresses et les condamnations portées par les souverains pontifes. D'où il résulte qu'il est rigoureusement défendu d'y prendre part, ou de les favoriser d'une manière quelconque, et que ceux qui le font sont indignes de recevoir l'absolution, aussi long-tems qu'il n'y ont pas sincèrement renoncé.

» Vous continuerez vous-mêmes, messieurs, à tenir ce principe pour règle invariable de votre conduite dans les fonctions du saint ministère. Vous profiterez avec prudence des occasions que ces fonctions vous offriront, pour exhorter vivement et supplier même en votre nom ceux de vos paroissiens qui ont eu le malheur de prendre part à ces associations illicites, de revenir promptement sur leurs pas : vous leur direz que rien ne peut les dispenser d'obéir à la voix de leur pasteur, de leur évêque, et surtout du souverain pontife, chef suprême de l'église de Jésus-Christ, aux décisions duquel on doit se soumettre en tout ce qui regarde le salut, si l'on veut être vrai chrétien, *car celui qui n'écoute pas l'église*, dit le Sauveur, *doit être regardé comme un payen et un publicain*. Matth. 18r V. 17.

» Recevez, messieurs, l'assurance de notre sincère affection.

» Donnez en décembre 1837.

Ont signé : ENGLEBERT, archevêque de Malines ; CORNEILLE, évêque de Liége ; FRANÇOIS, évêque de Bruges ; GASPARD JOS., évêque de Tournai ; NICOLAS JOSEPH, évêque de Namur. Pour Mgr, l'évêque de Gand, G. DE SMET, vic.-gén. ; L. SONNEVILLE, vic.-gén. »

— Une lettre du Brésil annonce qu'un météore d'une clarté extraordinaire, et aussi grand que les ballons dont se servent les aëronautes, a été observé dans ce pays. Il a eu lieu à plus de soixante lieues de Rio-Janeiro, dans la province de Ceara, et près le village de Macao, à l'embouchure de la rivière Assu. Le phénomène se produisit avec un bruit semblable à celui du tonnerre, et fit pleuvoir une immense quantité de pierres qui couvrirent une étendue de plus de dix lieues. La plus grande partie tomba à peu de distance des habitations, et la plupart de ces aërolites s'enfoncèrent de plusieurs pieds dans le sable. Aucun individu n'a perdu la vie ; mais beaucoup de bœufs ont été tués et un assez grand nombre de blessés. Le poids de quelques-unes de ces pierres retirées du sable varie depuis une jusqu'à quatre-vingts livres. (*Liverpool-Chronicle.*)

— On lit dans une lettre écrite de Rome, le 17 décembre, à un négociant de la Prusse rhénane :

« Le chargé d'affaires de Prusse n'est pas encore arrivé ici et ne sera pas reçu par le pape. Sa sainteté a décidé que, dans l'affaire de l'archevêque avec le roi de Prusse, le spirituel serait séparé du temporel ou de la politique, et, n'ayant besoin d'aucun tiers pour les affaires du culte, sa sainteté ordonnera que les évêques de Munster, Paderborn et Trèves, refusent leur adhésion à la convention sur les mariages mixtes, convention réglée par feu l'archevêque Spiegel et qui avait été renvoyée par lui comme instruction secrète. Le pape userait de moyens rigoureux envers les évêques qui refuseraient d'obéir.

» Quant aux plaintes qui ont été faites contre l'archevêque sous le rapport politique, le pape renverrait l'affaire à la diète germanique, en demandant que ce corps prononce entre le prélat et le roi. La seule considération qui puisse faire hésiter un peu ici, c'est l'Autriche, car si elle s'en mêle..... On a grand besoin de ses bayonnettes contre les libéraux italiens, qui n'attendent que la retraite des Autrichiens pour recommencer leurs abominables tentatives contre l'autorité du pape. Cependant on espère tout de l'habileté du général des jésuites.... »

La personne qui nous transmet cette lettre l'accompagne des observations suivantes :

« Si le Saint-Père renvoie en effet l'affaire de l'archevêque à la diète germanique pour qu'elle prononce, comme un tribunal, entre lui et le roi, on pourra se demander s'il considère ce prélat comme un ancien *archevêque électeur* de Cologne, qui était prince de l'empire germain? Ce serait reconstruire d'un mot cet empire, comme Rome, autrefois, faisait et défaisait les royaumes et les empires. Si au contraire l'archevêque, pour le temporel, est considéré comme sujet prussien, il peut lui-même en appeler à la diète germanique, mais seulement après avoir passé par les instances des tribunaux et de la cour suprême d'appel de Berlin. Or, jamais il n'a voulu reconnaître aucun tribunal, alléguant qu'il n'était responsable de tous ses actes que devant l'autorité spirituelle. Comme prince étranger, le pape n'a aucun droit de renvoyer un sujet allemand devant la diète germanique ; mais s'il veut la nommer arbitre pour le temporel entre l'Allemagne et Rome, je ne crois pas que la diète recule, car elle aurait ainsi l'occasion de poser des limites dans bien des choses qui touchent au temporel, comme par exemple dans la publication des brefs qui, dans aucun autre pays catholique, ne peut avoir lieu sans l'autorisation préalable de l'autorité civile ; et tout bref peut être considéré comme temporel, du moins dans ses conséquences, car un bref très-bien approprié aux états de l'église ou à tout autre état, peut être l'occasion de troubles civils dans un autre pays, ce qui, sans aucun doute, mérite la plus grande attention de la part de l'autorité temporelle.

» Pendant l'éloignement d'un archevêque de son diocèse le pouvoir temporel est supérieur au pouvoir spirituel, car celui-là doit approuver le choix d'un prélat avant qu'il puisse entrer en fonctions, et il ne donne cette approbation que parce que l'archevêque promet par écrit, sur son honneur de citoyen et sur sa conscience de prêtre, d'administrer son diocèse d'après les conventions existantes.

» Il y a encore une autre question, de simple droit. L'autorité temporelle dit : Je vous ai donné telle chose sous telle condition, vous avez accepté l'une et l'autre, et, cette condition que vous avez acceptée, vous ne l'observez pas ; j'ai le droit de reprendre ce que j'ai donné. La démarche du Saint-Père envers la diète présenterait donc des dangers pour Rome elle-même, surtout quant aux dix-huit articles que l'archevêque a fait signer et jurer à tous les curés ; dans un de ces articles ceux-ci promettaient de ne jamais adresser au gouvernement des plaintes contre l'archevêque.

» En aucun pays catholique, ni en Autriche, ni en France, ni en Espagne, jamais prélat n'aurait osé mettre ni lui-même ni Rome au-dessus des lois du pays et des droits de l'autorité temporelle. Si Rome usait de rigueur envers les évêques, le concordat pourrait être révoqué tout entier, et personne n'ignore qu'il y a des pays de religion mixte catholique, comme les Etats-Unis et d'autres en Amérique, où il y a, sans aucun concordat, beaucoup de religion et de bonne harmonie. Et à quel schisme ne pourrait pas donner lieu un acte de cette nature ! On sait ce qui s'est passé dans les états de Bade et de la Saxe.

(1) Nous devons prévenir le lecteur qu'il n'y a pas le moindre doute sur l'authenticité de cette pièce, datée de DÉCEMBRE 1837.

» Espérons donc, pour le bonheur de l'église elle-même, que cette fâcheuse affaire s'arrangera dans l'esprit de paix recommandé par l'Evangile et le Sauveur! Espérons aussi que les enseignemens de l'histoire ne seront perdus pour personne! »

## ÉTAT-CIVIL.

*Naissances:* Le 5 janvier, Catherine Schütz; le 6, Jean-Pierre Crocius; le 7, Jean-Julien Wigreux, et Gaspard Lambert; le 9, François Thill.

*Mariages:* Le 6 janvier, Nicolas Gallus, journalier, avec Elisabeth Feltes; le 8, Jean Wolff, voiturier, avec Marguerite Jungbluth.

*Décès:* Le 5 janvier, Marie-Madelaine Schmit, âgée de 2 mois; le 9, Marie Berchem, veuve Nicolas Meyer, âgée de 48 ans; le 10, Dominique-Jean-Mathieu Müller, âgé de 4 mois.

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.


Le **DÉPOT DES LIVRES** publiés à Bruxelles par la société nationale pour la propagation des bons livres, est placé à Luxembourg chez la veuve CONSEIL, négociante, vis-à-vis du gouvernement, n° 491.

Le catalogue, que l'on peut se procurer chez elle, justifie de la modicité des prix.

Le prix de la REVUE de Bruxelles, qui forme par an douze volumes, est pour les souscripteurs: 8 fr. pour six mois, 15 fr. pour un an, payable en souscrivant.

## VENTE PUBLIQUE
**D'UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE**

## DE VINS ÉTRANGERS ET INDIGÈNES,
A LUXEMBOURG.

Le LUNDI, 22 janvier courant 1838, à une heure de l'après-midi, et jours suivans, à la même heure, les syndics provisoires de la faillite de F. ROESER, ci-devant banquier et fabricant de gants, à Luxembourg, feront vendre aux enchères, à six mois de crédit et sous des conditions avantageuses, une quantité considérable de vins étrangers et indigènes, d'eaux-de-vie et de liqueurs, provenant de ladite faillite, savoir:

1° 150 barils environ de vin de Wormeldange et de Sarre, dont 110 barils de vin de Wormeldange, du crû de 1834;

2° 9 pièces de vin de Bourgogne ordinaire, de la récolte de 1832;

3° 2000 à 3000 bouteilles de vin de Bourgogne, tel que Corton, Volnay, Savigny, Nuits et Chambertin, des années 1832 et 1834;

4° 1200 à 1500 bouteilles de vin de Metz, Bordeaux, Rhin, eaux-de-vie et liqueurs.

5° 40 barils de vin de Metz, crû des années 1825 et 1827, en cercles;

6° 150 bouteilles de vin de Malaga et de Madère.

La vente se fera en la maison du failli, dite *Refuge d'Echternach*, rue Marché-aux-Herbes, n° 267, en cette ville.

Luxembourg, le 5 janvier 1838. LINCK, notaire.

## VENTE PAR LICITATION,
D'UNE
## MAISON D'HABITATION,
*En conformité de la loi du 12 juin 1616.*

LUNDI, 22 janvier 1838, à deux heures de relevée, à la requête:

1° De la dame Anne Didier, épouse du sieur Jaques Toussaint, arpenteur-forestier,

2° De dame Marie-Catherine Weyler, sans état, veuve de Jean Didier, vivant marchand, demeurant en la ville de Luxembourg,

3° Du sieur Jean Ehrenberg, aubergiste, demeurant à Sarrelouis tuteur de son enfant mineur procréé de son mariage avec sa défunte épouse Marie-Josephine Didier,

4° Du subrogé tuteur dudit mineur;

Et en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Luxembourg,

Il sera procédé, par le ministère du notaire soussigné, par devant M. le juge de paix du canton de Luxembourg, à la vente par adjudication publique et définitive, d'une MAISON D'HABITATION, située à Luxembourg, dans la rue de Beaumont, n° 31, entre les héritiers Wagner d'un côté, le sieur Mootz de l'autre, provenant de la succession délaissée par le susdit Jean Didier et sa défunte épouse en premières nôces, Anne Schuster.

La vente aura lieu en l'étude du notaire soussigné où les amateurs pourront prendre connaissance du cahier des charges.

Luxembourg, le 31 décembre 1837. LANDMANN, notaire.

## APPAREIL DISTILLATOIRE A LA VAPEUR,
*chez Henri EISENBACH, chaudronnier et fondeur en cuivre, rue de Chimay, à Luxembourg.*

Au moyen de cet appareil d'une invention toute nouvelle, on obtient le double avantage d'avoir d'une seule chauffée (c'est-à-dire dans un délai d'environ trois heures de cuison) de l'eau-de-vie qu'il garantie être de 33 à 34 degrés, sans avoir recours à une rectification.

Il offre ses services aux amateurs.

**A LOUER ET A OCCUPER**, pour le 1er avril prochain, le REZ-DE-CHAUSSÉE, avec une ou plusieurs chambres, d'une maison propre au commerce, et ayant issue sur la place Guillaume, rue de Chimay, N° 468.

S'adresser au propriétaire, P. D. JOACHIM.

Luxembourg, le 8 décembre 1837.

A LOUER

Un **BEAU QUARTIER**, au second étage, dans la maison des enfans Buchholtz, Grand'rue.

S'adresser à Monsieur Suss-Remy.

## Waaren-Preise.

Altes, gut geläutertes Quinkesöhl zu. . . . 1 Fr. „ Ct. der Liter.
Altes, ungeläutertes Brennöhl (Rüböhl) zu. „ 85 Ct. „
Altes Lein- od. Flachsöhl, für Anstreicher, zu „ 85 Ct. „
Aechter Berger Fischthran. 1te Qualität, zu 1 Fr. 10 Ct. „
Allerfeinstes Provenzer Baumöhl, zu. . . . . 1 Fr. 60 Ct. das Pfund.
(Tonnenweise, billiger.) bei J. D. Jost, Kaufmann.
Parade-Platz, N° 416, in Luxemburg.

Montag, 22ten, zwei Uhr Nachmittags, werden bei der Wittwe Schmit, in der Glassett, in Clausen, drei Wohnhäuser, nummerirt 34, 38 und 39, so in der Brückergasse in Clausen gelegen, öffentlich versteigert. Baasen.

## Theater.

Die Opern- und Schauspiel-Gesellschaft der Stadt Trier wird im Laufe Januars ihre Vorstellungen in Luxemburg eröffnen und mit den besten Productionen der neuen Zeit wechseln. Ein verehrtes Publikum erlaubt sich hierauf vorläufig aufmerksam zu machen.

Die Direktion.

## Bekanntmachung
wegen Lieferung
von
## circa 15,000 Centner Gußeisen,
zu der Taunus-Eisenbahn.

Zu obiger Eisenbahn sind 72,000 gußeiserne Stühle, zusammen circa 15,000 Centner wiegend, in drei getrennten Loosen oder im Ganzen zu vergeben.

Uebernahmslustige werden hiermit ersucht von den Zeichnungen, Modellen und Uebernahmsbedingnissen auf dem Bau-Büreau der Gesellschaft dahier Einsicht zu nehmen und ihre Submissionen längstens bis zum 8ten Februar 1838 versiegelt an den Unterzeichneten einzugeben.

Höchst a/M, den 26. Dezember 1837.

Der Ingenieur der Taunus-Eisenbahn,
DENIS.

**EN VENTE**
chez J. LAMORT, imprimeur à Luxembourg:

## ARRÊTÉ ET RÉGLEMENT ORGANIQUES
DE
**L'ATHÉNÉE ROYAL GRAND-DUCAL DE LUXEMBOURG.**

## Königl. Großherzogl. Athenäum von Luxemburg.
## Allerhöchste Verfügungen
die Einrichtung desselben betreffend.
PRIX: 23 cents (50 centimes).

## Vertraute Reden eines Pfarrers
an seine Pfarrkinder,
bestehend in:

Sechs Predigten bei der Aufnahme der Kinder zur ersten heiligen Kommunion;
Einer Predigt bei der Firmung;
Zwei Predigten vor der Prozession am heiligen Frohnleichnamstage;
Zwei Predigten über das heilige Altarssakrament und in dessen Oktav;
Sechs Predigten am Tage der Kirchweihe;
Sieben Predigten am heiligen Charfreitage;
Sechs Predigten am Allerseelentage;
Sechs Predigten an den heiligen Kreuztagen; und
Sechs Gelegenheitspredigten.

Genehmiget und gutgeheissen von Sr. Hochw. Gnaden des Bischofes der Diozese von Namur, Nikol. J. de Hesset.

Herausgegeben durch Franz C. C. V. MOLITOR, Pfarrer in Betzdorf.

PRIX: 1 florin 42 cents (3 francs).



LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.